

La Lettre de

Août 2025

ProNatura
France



Spécial « Parc des Perroquets » de Bren

Parole de stagiaire !

Notre passion est menacée de toutes parts : l'adoption d'un amendement de l'Union Européenne qui pourrait obliger tous les États à une liste positive est un coup de plus. ProNaturA France voit bien les efforts de certains d'entre nous pour se défendre : mais c'est trop lent et inefficace. En effet, nous manquons de bras, et d'unanimité.

En outre, notre communication n'atteint réellement que très peu de monde, et pas la population en général, souvent enrégimentée par des extrémistes très actifs.

A ProNaturA, nous pensons qu'il faut intensifier notre communication vers le grand public, et en particulier nos jeunes. C'est pourquoi nous prenons des stagiaires : nous sommes heureux de les voir découvrir un univers qu'ils ne soupçonnaient souvent pas et partager à leur tour vers leur génération, souvent instrumentalisée dans l'autre sens.

Donc, n'hésitez pas à nous envoyer vos connaissances. A ProNaturA, pas de stages café/photocopie : nos stagiaires sont sur le terrain et en action ! Ainsi, je cède la parole pour ce numéro à notre Sasha, qui a rédigé l'édito de ce mois !

C'est avec une immense joie que la Fédération ProNaturA France, représentée



par sa Présidente Sarah Ausseil et moi-même, Sasha Brismon, 22 ans, stagiaire en Master « métiers de l'accompagne-

ment politique », avons participé, ce vendredi 11 juillet 2025, à la fête de réouverture tant attendue du Parc des Perroquets à Bren. Un moment fort en émotion, marqué par la chaleur d'une communauté réunie autour d'un projet qui, depuis plus de vingt ans, émerveille petits et grands. Il ne manquait que Jean-Michel, notre super juriste de FédéAqua (il gardait ses poissons!..). Eh oui, ProNaturA c'est ça : les poissons aident les oiseaux et une autre fois ce sera les tortues au secours des lapins !

Daniel Vuillamy, infatigable passionné de nature et de ses pensionnaires, entouré de son épouse Annick et de leurs enfants Jérôme, Florianne et Agnès, a organisé une soirée pleine de simplicité et de reconnaissance. Plus de cent personnes étaient présentes pour célébrer cette

Si ProNaturA est sur ce dossier, c'est une garantie.

(Préfet de la Drôme)

renaissance, notamment Monsieur Thibaut Monnier, député de la Drôme, le maire de Bren, dix-sept membres du Conseil municipal ou employés communaux, le Directeur de l'Office du Tourisme, sans oublier la presse locale.

Tous venus témoigner leur attachement à un lieu paradisiaque.

Jérôme Vuillamy, en charge du Parc, a prononcé quelques paroles de remerciement à tous pour leur soutien. Il a cédé la parole à la Présidente de ProNaturA-France (Sarah Ausseil) puis au Député de la Drôme, Monsieur Thibaut Monnier. Ses paroles nous ont touchés : « [...] ProNaturA, je vous félicite pour l'immense travail qui a été réalisé et je vois que sans vous, nous ne serions pas là aujourd'hui. Donc félicitations à vous ! ». A Jérôme ainsi qu'à toute sa famille, il a affirmé : « témoigner ma plus grande gratitude, puisque vous faites vivre le territoire avec un parc qui est absolument magique. J'ai emmené mes enfants la semaine dernière à la réouverture. Ils étaient évidem-

ment, absolument éblouis par la qualité de votre animation et bien évidemment par la magie de ces perroquets. Donc merci de faire vivre le territoire et merci de tenir malgré les embûches administratives. Je vous félicite et je vous souhaite le meilleur pour l'avenir de ce parc, félicitations ! ». Ce soutien politique, avec celui du Maire et son équipe, a été déterminant.

Car ce Parc, bien plus qu'un espace de loisir, est un rêve coloré porté par Casimir, Saphir, Pikachu et leurs copains. Sa réouverture symbolise le succès de l'engagement, la solidarité et l'espoir. Comme l'affirmait Helen Keller, « seuls, nous pouvons faire si peu ; ensemble, nous pouvons faire beaucoup ». Vous lirez comment la famille Vuillamy est un vrai symbole de passion et de résilience, puisque « la plus grande gloire n'est point de tomber, mais de savoir nous relever chaque fois que nous tombons » (Confucius). La mobilisation de tous les Brennois et Brennois a prouvé qu'en « travaillant ensemble et réunissant nos richesses, nous pouvons accomplir de grandes choses » (Ronald Reagan) d'où la réouverture du parc. Et oui, ProNaturA France est constamment et collectivement au service du respect du vivant et du lien Homme-animal. Nous sommes très heureux que le Préfet lui-même ait déclaré que « ... si ProNaturA est sur ce dossier, c'est une garantie ».

Enfin, pour les amoureux des oiseaux, vous aurez l'occasion de découvrir, plus avant, la Région Drôme Ardèche à travers leur Club Ornithologique commun (CODA) - voir l'interview du Vice-Président -, et un gîte où aller dans la Drôme, avec « un truc en plus »!

La Fédération ProNaturA France est fière de compter parmi ses partenaires des acteurs aussi engagés et passionnés que la famille Vuillamy. Et heureuse que les étoiles aient pu s'aligner : car « protéger le vivant, c'est aussi protéger ce qui nous relie. » ☺

Sasha Brismon

Sommaire

2 - Éditorial : Parole de stagiaire

3 - Ce que vous devez savoir sur le Parc des

Perroquets

5 - Réouverture du Parc des Perroquets de Bren (Drôme)

8 - Focus sur des hommes et des femmes qui chuchotent à l'oreille des Psittacidés

11 - 2025 : les 40 ans du Club Ornithologique Drôme-Ardèche

12 - Rencontre avec Jean-Christophe Courtial (CODA)

16 - Un gîte dans la Drôme avec « un truc en plus » ... ou un « truc en plume »

17 - A la mode ... les pigeons voyageurs de couleur

20 - Le Percheron, un géant au cœur tendre

23 - Les démonstrations de vol de rapaces : nouvelles cibles de PAZ

25 - Lettre ouverte aux Eurodéputés

27 - Consultation publique

29 - Décret d'accompagnement des établissements itinérants présentant des animaux non domestiques

30 - Parlementaires : questions/réponses



Ce que vous devez savoir sur le Parc des Perroquets

Une situation qui peut arriver à tout le monde...

Lorsque ProNaturA France a cherché à comprendre ce qui se passait au Parc des Perroquets, les premières rumeurs évoquaient de multiples raisons à la suspension de l'ouverture au public. Il était temps de faire la lumière sur la réalité des faits, depuis la source, et non à travers des « on-dit » ou des bruits de couloir.

Retour sur les faits

- **Dès 2020**, le Parc des Perroquets a connu des difficultés, comme beaucoup d'autres structures accueillant du public, en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19.
- **Depuis 2021**, une série de restrictions administratives s'est abattue sur le site :
 - * Interdiction d'élevage, alors même que le Parc héberge des espèces protégées.
 - * Interdiction de cession d'animaux, alors que les échanges génétiques sont essentiels à la conservation.

Reproche principal : un « excès » d'animaux par rapport au quota autorisé, largement dû au fait que le Parc recueille environ un tiers de ses pensionnaires suite à des abandons de particuliers.

À cela se sont ajoutées des demandes inadaptées, comme une obligation

d'enregistrement en tant qu'"« itinérants », plongeant les gestionnaires dans un dédale administratif. Malgré leurs tentatives répétées de mise en conformité, leurs dossiers ont été rejetés sans explication claire.

- **Le 26 février 2025**, un arrêté préfectoral de la Drôme suspend l'activité de présentation au public du Parc. Après l'élevage et les cessions, c'était un coup de grâce : sans ouverture, le Parc était condamné à brève échéance.

La riposte juridique et associative

- **Le 17 mars 2025**, soutenu par ProNaturA France, le Parc engage un référé



en annulation de l'arrêté. L'un de nos bénévoles, expert en droit administratif (issu de la Fédération Française d'Aquariophilie !), s'investit aux côtés de l'avocat du Parc. Ensemble, ils démontrent que cette décision porte une atteinte grave et immédiate à un intérêt public :

- * Elle prive le Parc de ses recettes dès le 1^{er} mai, date habituelle de réouverture.
 - * Elle nuit aussi à l'économie locale et à la commune de Bren, dont le maire et le conseil municipal soutiennent l'action.
- **Le 14 avril 2025**, ProNaturA France témoigne devant le Tribunal administratif aux côtés de l'avocat du Parc. Nous soulignons son rôle dans la conservation d'espèces rares et menacées (*Ara macao*, ara hyacinthe...). Une médiation est proposée avec les services de l'État pour enfin aboutir à un dossier recevable.

Une première décision défavorable... puis la mobilisation

Fin avril 2025, le Tribunal administratif de Grenoble maintient la suspension. Le Parc est alors en réel danger de fermeture, avec à la clé la dispersion d'animaux dont 80 % ne survivent pas à ces déplacements. Rappelons qu'un perroquet possède le QI d'un enfant de 3 à 7 ans : les changements brutaux lui sont souvent fatals.

Les visiteurs, les élus et ProNaturA se mobilisent

Le député Thibaut Monnier intervient à son tour.

Les experts de ProNaturA France accompagnent le Parc dans la compréhension des exigences administratives et la rédaction d'un nouveau dossier de demande d'extension.

Victoire et réouverture... provisoire

Le 24 juin 2025, après deux dépôts, le dossier est jugé recevable par la préfecture, qui lève la suspension.

Le Parc peut rouvrir du 1^{er} juillet au 30 août 2025, pour le plus grand soulagement de tous : visiteurs, élus, bénévoles et bien sûr, les gérants.

Une victoire fragile mais symbolique

Des questions administratives restent en suspens. Le Parc devra encore répondre à diverses demandes pour garantir sa pérennité. ProNaturA France continuera d'accompagner cette structure familiale, intègre et dévouée, mais sans service juridique et confrontée à des exigences parfois kafkaïennes.

La soirée du **11 juillet 2025** (voir article associé), joyeuse et remplie d'émotion,

a montré que lorsque les acteurs locaux se mobilisent ensemble, **tout devient possible**.

Une leçon de solidarité inter espèces

ProNaturA France remercie chaleureusement :

- Le fidèle public du Parc,
- Monsieur le Député et Monsieur le Maire,
- La préfecture, qui a su mettre l'intérêt humain et animal au-dessus des lourdeurs administratives.

Nous souhaitons rappeler qu'en ces temps de réglementation foisonnante et souvent sujette à interprétation locale, **personne n'est à l'abri d'une situation similaire**.

Être en conformité ne suffit pas toujours face à une décision arbitraire ou une incompréhension administrative.

ProNaturA France souligne une fois de plus que, dans le climat actuel, où les réglementations sont de plus en plus touffues et sujettes à des interprétations diverses localement, chacun d'entre nous, éleveur, amateur ou professionnel, peut se trouver englué dans une situation de ce genre, en n'ayant rien d'autre à se reprocher que des difficultés avec une personnalité disposant d'un pouvoir incontournable à un moment donné.

Il est donc d'autant plus important de se soutenir entre nous et être solidaires, plutôt que de se tirer dans les pattes...

Dans ce cas par exemple, les poissons (notre expert en droit administratif venait de FédéAqua) et les poules et lapins (autre expert) sont venus au secours des oiseaux. C'est l'ADN de ProNaturA : on ne dit pas : « le copain tombe : ouf c'est pas moi, d'ailleurs c'est des plumes et je suis à poils ». On se dit : « ca pourrait être moi ».

Et on fait tous bloc pour le défendre : plumes, poils et écailles même combat !





Ré ouverture du Parc des Perroquets de Bren (Drôme)

Casimir, Saphir, Pikachu and co reçoivent leurs fans autour d'un verre de l'amitié.

Sarah Ausseil/ Sasha Brismon

Ce vendredi 11 juillet 2025, nous étions nombreux dans la clairière tropicale du Parc des Perroquets de Bren, pour l'ouverture du parc.

Daniel Vuillamy, sa femme Annick, leurs enfants, Jérôme, Florianne et Agnès avaient organisé une petite soirée pour remercier leurs soutiens. Plus de cent personnes, dont M. Thibaut Monnier, député de la Drôme, le maire ainsi que dix-sept membres du Conseil municipal ou employés de Bren, le Directeur de l'Office du Tourisme et la presse bien sûr étaient venus témoigner leur attachement à « leur » parc qui réjouit petits et grands depuis plus de vingt ans.

ProNaturA était représenté par sa Présidente, accompagnée de Sasha Brismon, stagiaire « mastère en communication politique ».

À partir de 18h, les invités sont arrivés petit à petit.

De la chaleur extérieure, ils passaient avec une visible satisfaction à l'ambiance tropicale humide : les brumisateurs diffusaient une fraîcheur bienvenue. À chaque détour de la forêt de bambou, un des pensionnaires de la

famille Vuillamy était posté : bleu et jaune éclatant des *Ara ararauna*, blanche immaculée des *Cacatua alba*, rouge, jaune & bleu des *Ara macao*, vert camouflage des *Ara militaris* ... Tous ces perroquets éclatant de santé accueillait leurs visiteurs, avec un intérêt palpable. Ces animaux très sociaux apprécient particulièrement le contact avec le public auquel ils sont habitués.

Les invités échangeaient paisiblement : souvent entre passionnés d'animaux. Différentes associations étaient présentes : le Club Ornithologique Drôme Ardèche (CODA), représenté par son Président J.C. Courtial et son Vice-Président (B. Ailloud). L'oiseau Club du Gard était venu en voisin, en la personne d'Ilyann Gayraud Hassan. L'Eden Tropical des Perroquets, jeune association de réhabilitation d'oiseaux abandonnés, de Stéphane Guilhot, était aussi venue soutenir le Parc : occasion de dialoguer avec les pouvoirs publics et d'expliquer le travail de protection des espèces menacées qu'effectuent les éleveurs comme le Parc et de parler aussi de conservation ex situ.

Tout cela jusqu'au moment où des tables ont été disposées pour un apéritif convivial, moment salué par une série de cris d'appel gracieux « Kraaaaa » et « Arrraaaaa », le léger changement à la routine ayant fait réagir les pensionnaires du parc, qui ont tenu à commenter l'événement. Sachant que les cris des perroquets peuvent aller de 95 à 135 décibels (une turbine de Boeing), les conversations furent momentanément interrompues. Eh oui, au Parc, chaque pensionnaire a son mot à dire ! Ambiance garantie.

Pendant ce temps, Agnès Vuillamy organisait un petit jeu pour les enfants à base de questions sur les animaux présents, avec des lots à gagner à la clé. Les enfants cherchaient les oiseaux de clairière en clairière, répondant au questionnaire. Agnès a fini par monter sur l'estrade pour annoncer le résultat les gagnants du jeu. Elle a rapidement été submergée par une mer de petits réclamant leur lot : il y avait des peluches à la clé !

Ensuite, Jérôme Vuillamy, en charge du parc a prononcé quelques paroles de bienvenue et de remerciement à l'au-



En effet, les responsables de l'animation pédagogique prennent beaucoup de temps avec les enfants. À l'issue de chaque animation, par exemple, Jérôme et Daniel prennent le temps de faire tenir un oiseau par les enfants, sur un bâton, pour qu'il puisse y avoir un contact intime avec l'animal. Ce qui est extrêmement apprécié par le public. Jérôme Vuillamy nous explique qu'il y tient particulièrement. On voit d'ailleurs le plaisir qu'il prend à expliquer individuellement à chaque enfant l'oiseau qu'il tient et comment faire ; le temps est suspendu, les yeux sont émerveillés. Jérôme Vuillamy comme toute sa famille, ne veut pas que ce moment précieux soit un moment tarifé. Chaque enfant qui le souhaite a droit à ce moment. *« Tout enfant doit pouvoir vivre ce contact privilégié avec l'animal, et cela ne doit pas dépendre des res-*

dience pour leur soutien. Il a successivement cédé la parole à la Présidente de ProNaturA France, Sarah Ausseil et au Député, Monsieur Thibaut Monnier. Dans l'ensemble, les intervenants comme les participants se sont réjouis de la synergie entre public, services de l'État, politiques et associations. Cet esprit collectif d'entraide a permis la réouverture de ce parc unique en France.

Les témoignages individuels de personnes extrêmement attachées au parc depuis de très nombreuses années étaient très touchants : le parc est en effet ouvert depuis plus de 20 ans.

Les grands-parents amènent leurs petits-enfants : comme le disait la maire-adjointe, Bénédicte Martin « cela fait au moins 12 fois que je viens en famille ». Des mères de famille, une tenant un enfant dans les bras et deux ou trois autour, ont pris le temps, avant de partir, de venir remercier encore : « on est déjà venus, on reviendra ».

Un témoignage particulier : celui des parents de Laura. Leur fille handicapée, habituée du lieu, vivait très mal la fermeture du parc. « Elle ne comprenait pas pourquoi elle pouvait plus voir voler les oiseaux » confient-ils. En ajoutant : « Nous avons tenu à être présents et Laura revient dimanche prochain »





C'est en cela que ce parc est unique et a su tisser ce lien avec son public : c'est une petite structure familiale, qui n'a pas de grands moyens mais qui prend le temps de l'écoute et de l'empathie avec tous. Le public ne s'y trompe pas, qui vient, revient, et soutient.

À l'issue de ces rapides allocutions, les invités ont continué à échanger autour d'un verre jusqu'à tard dans la soirée (20h30). Il a fallu mettre les derniers dehors faute de quoi ils auraient dormi dans le parc ...

Nous étions très heureux de ce temps convivial après de rudes journées d'incertitude sur l'avenir de ce petit paradis.

sources. Ce n'est pas juste ». Et, il ajoute « c'est pour cela que nous mettons des tarifs très bas pour l'entrée au Parc. Notre objectif est de partager le lien que nous avons avec nos pensionnaires,

c'est ce qui nous réjouit et nous nourrit, ces petites étoiles allumées dans les yeux des petits ».

Toute l'équipe de ProNaturA France souhaite longue vie à ce Parc, à ses pensionnaires expressifs et attachants, et à cette famille engagée .



La famille VUILLAMY, propriétaire du Parc : Jérôme, Annick et Daniel

Focus sur ... des hommes et des femmes qui chuchotent à l'oreille des Psittacidés

Ilyann GAYRAUD HASSAN - Photos Parc des Perroquets



et après 15 mn dans la Drôme des collines, un grand bosquet en plein milieu des champs, très mal indiqué (eh oui, la réglementation encore...). Vous y êtes !

C'est un petit parc : 10 500 m², dont seulement 600 m² ouverts au public. Un sifflet de verdure entre des collines.

C'est d'abord un homme : Daniel Vuillamy. Un personnage. Né au Vietnam en 1951, une sorte de Maître Yoda très sage mais plein d'humour...



Ilyan, 14 ans, membre de l'Oiseau Club du Gard

Éleveur de Conures de 14 ans, membre de l'Oiseau Club du Gard, je suis venu en voisin découvrir le Parc le 11 juillet. Le Parc, c'est 20 ans de bonheur pour petits et grands : il faut le mériter. Déjà, le trouver. Sortir de l'autoroute A7 à Tain-L'Hermitage (profitez-en pour faire escale à Valrhona, temple du chocolat),



Qui sait tout faire, y compris viabiliser une parcelle. Avec un parcours d'agriculteur, entre autres. Il est venu de plus au Sud de la Drôme, où ses perroquets risquaient de déranger les voisins. L'ancien Maire de Bren a été séduit par son expérience des oiseaux et l'a invité à rejoindre sa commune.

« Vous voyez, en arrivant ici, on avait un champs de blé. On a tout planté ». Et autour, en effet, vingt ans après, une forêt tropicale de bambous ou d'autres essences qui forment un dédale où on comprend que les oiseaux retrouvent leur biotope naturel. Les brumisateurs assurent une fraîcheur à tous, animaux comme visiteurs.

C'est aussi un capacitaire tous oiseaux

sauf rapaces, avec plus de 40 ans d'expérience. Une source inépuisable d'un savoir multiple et parfois iconoclaste, comme le disent les membres du Club Ornithologique Drôme Ardèche, qui connaissent bien le chemin du Parc.

Problème de picage ? D'incubation ? Un oiseau qui ne mange plus ? Daniel a la solution. On vient de loin dans la région pour apprendre du Parc.

Le Parc, c'est aussi son fils Jérôme, 44 ans : il a littéralement grandi avec les perroquets, comme ses sœurs. Il a d'ailleurs choisi de vivre auprès d'eux. A force de côtoyer ces bavards, il est plutôt taiseux. Donc l'animation c'est Jérôme qui manipule et Daniel qui commente au micro. Enfin quand le micro

marche, parce que quelquefois un cacatoès croque un câble, quand ce n'est pas les brumisateurs en panne parce qu'un ara a avalé un asperseur.

Les aléas du direct !

Les oiseaux ont donc deux « domestiques » totalement dévoués H24 et 7 jours sur sept, ce qui est assez unique pour un parc zoologique. Cinq, en fait, en comptant les femmes de la famille.

Le Parc c'est aussi, Annick, la mère, 64 ans qui ne fait pas de bruit mais est un monument de bon sens : infirmière à la retraite, elle assure la sécurité des personnes dans le Parc et notamment le poste de secours avec sa fille cadette Agnès, 34 ans, préparatrice en Pharmacie. Agnès gère aussi toute la pédagogie, et a un excellent sens du dialogue avec les enfants.

Florianne, 39 ans, la sœur aînée, artiste peintre, s'occupe de la communication du Parc (logos, réseaux etc.)

C'est donc une petite entreprise familiale de passionnés, qui donnent sans compter leur temps.

Le Parc est ouvert de mai à fin août. De 14 h à 18 h, sauf réservation de groupes. Il y a deux animations, entre lesquelles les visiteurs peuvent déambuler entre les bambous, où les pensionnaires en liberté ont leur « endroit dédié ». Cacatoès (alba, à crête jaune ou orange, de Ducorps) , Aras (Macao, Militaire, Chloroptère, Ararauna etc), Gris du Gabon.

L'animation a pour but de mettre en valeur l'extrême intelligence de ces animaux ainsi que leur capacité à retenir un bon nombre de tour ; de faire aussi comprendre qu'on ne prend pas un de ces oiseaux sur un coup de tête ou pour faire le buzz, pour l'abandon-

ner au bout de trois mois, comme l'ont été un tiers des oiseaux du Parc.

Des panneaux et le commentaire oral instruisent le public sur le classement CITES et les menaces pesant sur tel ou tel oiseau dans son milieu naturel.

Mais c'est en fin d'animation que se ressent le plus la particularité de ce petit parc.

D'abord un vol libre de divers oiseaux à travers la clairière. Ceux-ci se posent près des visiteurs, qui peuvent les voir de près, sans barreaux. Ces oiseaux sont évidemment choisis pour leur calme ; Zéro morsures ou incident au registre depuis 20 ans. Le capacitaine sait ce qu'il fait !

Ensuite, le temps que prennent Daniel et son fils à parler aux enfants et adultes de leurs pensionnaires. Leur faire tenir un oiseau sur un bâton (règles de sécurité respectées). C'est le temps de la transmission aux jeunes d'une passion familiale. Et c'est non tarifé. Ils y tiennent.

Comme l'exprime Jérôme : « pas de raison qu'un enfant n'ait pas droit à cela parce qu'il n'a pas les moyens ». Ils prennent le temps qu'il faut mais chaque petit aura un oiseau sur son bâton. Les yeux dans les yeux. Il faut voir les sourires, le regard fier vers les parents ; certaine fois, le perroquet est plus grand que celui qui tient le bâton. Jérôme peut dire ce qu'il veut, on voit bien quel est son véritable salaire ...

Le Parc c'est aussi la conservation :

Les oiseaux sont dans des conditions optimales à rendre jaloux les éleveurs. Le bilan sanitaire du Parc est excellent : mortalité très basse indiquée dans les rapports vétérinaires. Des animaux, y compris ceux recueillis handicapés au départ, en pleine santé une fois pris en charge par Daniel de Jérôme. Pourquoi ?



*L'éclat du plumage d'un
perroquet en dit long sur
l'amour de ceux qui en
prennent soin, dans le silence
de la beauté*

Illyan

Trois optimales :

- Habitat : des volières sur poteaux qui assurent aucune macération, une ventilation optimale et une protection contre les nuisibles et prédateurs (fabrication maison !)
- nourriture : des mélanges « maison » et équilibrés pour chaque espèce ;
- enrichissement : branches du Parc ! Arboriculture « maison » aussi. Et bien sûr des soins H 24 7j/ 7j et surveillance constante.

Ajoutons un talent certain pour l'élevage : en plus des *Araucana* et *Chloroptère*, en attendant l'autorisation de montrer au public, les Vuillaumy sont parmi les rares à faire éclore DEUX œufs d'Ara Hyacinthe simultanément. 40 ans

d'expérience ça finit par se voir !

Jérôme Vuillaumy prépare un article sur ses recherches. Mais comme toujours il reste très discret : son seul commentaire « Évidemment, c'est à notre petit niveau, mais cette espèce est passionnante, pleine de surprises ». On reste sur notre faim, on attend l'article !

Bref à ce stade vous devriez tous avoir envie d'aller voir... ce petit paradis et de parler avec le Saint Pierre local. Attention, il faut l'apprivoiser, il est vraiment non domestique.

J'ai beaucoup appris là bas et je rends compte à mon club de tout ce dont nous pouvons nous inspirer dans nos pratiques .

2025

Les 40 ans du Club Ornithologique Drôme-Ardèche ! Ça se fête !

Jean-Christophe Courtial
Vice-Président du CODA

buent à la conservation d'une faune exotique qui, à l'état naturel, est en voie d'extinction, voire complètement éteinte. Admirer ces oiseaux de près évoque le soleil, les vacances, les tro-

piques, à une époque où l'on se prépare à la rigueur de l'hiver. »

Notre site internet : <http://www.coda-asso.fr>

A l'automne de chaque année, le club expose ses plus beaux spécimens de « becs crochus » (perroquets, perruches, inséparables, loris...) et de « becs droits » (canaris, colombes, diamants...) au regard des amateurs de « belles plumes ».

NOS EXPOS DE L'AUTOMNE !

Venez nombreux !

Cette année, il y aura deux expositions : celle des 27 et 28 septembre à portes-lès-Valence – mais nous célébrons aussi l'arrivée du nouveau Président du CODA, le jeune et dynamique Benjamin Ailloud !

Originaire du village de Prades, il a obtenu une salle – pas si facile de nos jours – et sera heureux de vous y accueillir pour une bourse aux oiseaux exotiques le dimanche 5 octobre (voir affiche)

Pour l'exposition des 27 et 28 septembre, signalons que le CODA tient à ne pas être exclusif, et à associer d'autres animaux à ses expositions, ce qui démultiplie l'intérêt des visiteurs.

Ainsi, à la bourse d'oiseaux exotiques, il y aura :

- En « guest star » le régional de l'étape Laurent Delavis – pour « Psittamania » et les aliments « Psittacus » et un stand de Clément Jacoulot (« la Plume d'Argent ») et ses super nids pour perruche et perroquet.

Mais nous aurons aussi un chapiteau avec une exposition-bourse avicole (poules et lapins).

Également présents :

- Un éleveur de chiens et chats : « les marais de Hauterive »

- Un club « refuge tortue » (AFT) , Miam miam reptile, l'animalerie Terranimmo.

Plus divers stands : une peintre animalier, « Au bonheur de Django » - jouets pour perroquet - , une exposition photo, sans oublier un food truck.

La Fédération ProNaturA sera également représentée par sa présidente.

N'hésitez pas à aller sur notre site pour en savoir plus :

<https://www.coda-asso.fr/>



Le CODA, Club Ornithologique Drôme-Ardèche, fondé en 1985, fête ses 40 ans cette année. Qu'on se le dise !

Pour cet événement, nous organisons DEUX expositions : une dans la Drôme et une dans l'Ardèche !

- une grande exposition à Portes-Les-Valence (Drôme) le week end **des 27 et 28 septembre 2025.**

- et une à Prades (Ardèche) **le dimanche 5 octobre.**

LE CODA

Le CODA a la particularité d'être sur deux départements (Drôme et Ardèche), en bonne synergie. Il rassemble les passionnés d'oiseaux de notre région. En animant des réunions d'information et en participant aux concours ornithologiques, les adhérents contribuent à conserver, sous vos yeux, une faune exotique qui pour la plupart est menacée d'extinction, voire complètement éteinte dans la nature.

« A leur niveau, les éleveurs contri-



Benjamin Ailloud, Président
& Jean-Cristophe Courtial,
Vice-Président du CODA



Jean-Cristophe Courtial, Vice-Président du CODA
avec Filou en vol libre

La transmission du savoir : l'un des rôles essentiels d'une association d'éleveurs



LE CODA FETE SES 40 ANS
EXPO/BOURSE
OISEAUX EXOTIQUES
DIMANCHE 5 OCTOBRE 2025
 de 10H à 18H



EXPO/BOURSE
 -OISEAUX EXOTIQUES

STANDS
 -GRAINES ET MATERIEL

EXPO PHOTOS

Entrée 2€
 Enfants de moins de 12 ans accompagnés, Gratuit

Jardinerie Pontier
 07380 1930

PRADES 07380
SALLE DES FÊTES
[HTTP://WWW.CODA-ASSO.FR](http://www.coda-asso.fr)



RENCONTRE AVEC

JEAN-CHRISTOPHE COURTIAL

VICE PRÉSIDENT DU CODA

Sarah Ausseil, Ilyann Gayraud-Hassan et Sasha Brismon

Jean-Christophe COURTIAL répond à ProNaturA, sur le Club Ornithologique Drome-Ardèche qui fête ses 40 ans cette année, ... et d'autres choses.

J-C : J'ai été président pendant 20 ans et là, j'ai laissé ma place à un jeune de 26 ans (Benjamin Ailloud, (voir photo page précédente), qui est de ardéchois et moi drômois donc c'est parfait ! Et ainsi la relève est assurée. Je commençais un peu à saturer et il faut des nouvelles idées, sinon on n'avance jamais. Nous faisons, en général, au moins une exposition tous les ans, souvent au niveau de Portes-lès-Valence qui abrite notre siège social. En général les expositions se font là-bas et, cette année le club a 40 ans donc automatiquement on va faire là où il y a notre siège social. Il y a encore 4 adhérents qui ont créé le club en 1985, qui sont présents au niveau du club. On les appelle nos « dinosaures. »

PNA : Et alors comment vous allez fêter ces 40 ans ?

J-C : Nous faisons une grande exposition. Nous avons invité un éleveur de chiens et de chats, un club avicole. Il y aura Laurent Delavis et Sarah Ausseil de PronaturA ainsi que Clément Jacoulot qui nous fabrique des nids. C'est le 27 et le 28 septembre de cette année à Portes-lès-Valence .

PNA : Bon, on note tous dans nos agendas ! Et le CODA a une particularité puisque c'est un club Drôme-Ardèche donc, les 28/29, c'est dans la Drôme.

J-C : C'est ça, c'est dans la Drôme, à Portes-lès-Valence et la semaine d'après le 6 octobre c'est à Prades en Ardèche. Vu que notre nouveau jeune président est motivé, il a voulu faire quelque chose dans son petit village. Il l'a fait l'année dernière et ça a très bien marché . Donc on réitère cette année avec la même chose. Celle

de Prades sera quand même beaucoup moins importante, il n'y aura pas d'exposants car la salle est beaucoup plus petite donc il n'y aura uniquement que des oiseaux. C'est juste une exposition.

PNA : Et alors vous, vous élevez ?

J-C : Surtout des perroquets ! J'ai quelques perruches et environ 35 couples de perroquets.

PNA : Comment en arrive-t-on à avoir 70 oiseaux ?

J-C : Ça se passe tout jeune, j'ai toujours été amoureux des animaux en général et comme mes parents étaient en lotissement, j'ai commencé avec des oiseaux. J'ai pris le « virus » comme on dit. J'ai commencé à 7 ans et, je vais en avoir 58 ans cette année ; je n'ai jamais arrêté. j'ai donc eu toutes sortes d'espèces, à commencer par des canaris, des mandarins puis des perruches, des



J.C. Courtial avec un jeune Eclectus

grandes perruches et, maintenant, des perroquets. Je pense que ça va s'arrêter là maintenant, plus grand que le perroquet, ça sera une autruche et ce n'est pas mon truc.

PNA : Et alors là, on voit donc des cacatoès de Leadbeater ? (voir couverture).

J-C : Des cacatoès de Leadbeater, ici, oui. C'était un rêve...

PNA : Ca fait du monde à nourrir !

J-C : J'achète mes graines : des graines simples et je fais les mélanges moi-même. Ça évite pas mal de gaspillage et pas mal de graines qui ne servent pas à grand-chose dans les mélanges du commerce.

Petit truc : J'ai une bétonnière qui ne sert qu'à ça ... à faire mes mélanges. Et l'avantage, c'est que les graines sont à la TVA 5% au lieu de 20% quand c'est du volage donc en plus, vous faites une petite économie.



sont nés chez moi, que j'ai élevé à la main et qui se reproduisent très bien. Ils sont même meilleurs parents que leurs géniteurs qui eux étaient de mauvais parents.

PNA : De toute façon vous les resocialisez très vite.

J-C : Ah oui ! Directement, on les remet en couple ou en compagnie avec d'autres oiseaux et cela se passe très bien.

rôle au sein de cette commission ?

J-C : En fait, quand des personnes demandent à passer le certificat de capacité, ils sont jugés par des personnes de l'administration et des éleveurs comme moi, des gens qui ont des commerces aussi, des zoos. Ça nous permet au moins de discuter un peu avec l'administration. C'est assez sympathique d'échanger puisque nous n'avons pas tous les mêmes points de vue. Cela étant, on peut débattre pour donner oui ou non le certificat de capacité à la personne qui fait la demande. Donc, chacun défend un peu ses avis et on débat à la fin de cette commission. C'est assez sympathique, on a des échanges parfois un peu houleux mais ça se finit toujours bien.

PNA : Donc vous faites comprendre le point de vue des éleveurs et leurs difficultés à l'administration ?

J-C : Oui, voilà c'est ça. C'est vrai qu'il y a pas mal de paperasses en France et donc, les paperasses c'est une chose mais il faut voir aussi qu'il y a de très bons éleveurs qui vieillissent et qui ne sont pas très dégourdis avec les papiers. On essaie donc, au niveau du club, de les informer sur toutes les lois mais on explique aussi à l'administration que ce n'est pas toujours évident donc d'être un peu plus cool quelquefois avec certaines personnes.

PNA : Et alors dans vos activités d'élevages ça se passe bien ? Vous êtes content cette année ?

J-C : Oui mais on voudrait toujours plus mais après il n'y a pas à se plaindre, il y a mieux, il y a pire.

Il y a des parents, bien sûr, toujours, qui élèvent mal leurs petits, voire pas du tout, ou même qui les tuent. On est donc obligé de les prélever et de les élever à la main. Mais, quand c'est possible, je les laisse au maximum élever par les parents ; c'est plus sympa et ça fait des oiseaux bien dans leur tête, même si élever à la main, quand ils le sont en communauté, ce n'est pas mal, et ça reste quand même de bons oiseaux.

Si on élève un oiseau seul, c'est vrai qu'il n'y a que le contact humain et c'est beaucoup plus dur mais quand il est élevé avec d'autres oiseaux, même élevé à la main ça passe. J'ai des oiseaux qui

PNA : Ce qui est formidable c'est votre système de volière hors sol.

J-C : Oui c'est le mieux : fait maison avec des grilles de serrurier. Pas de macération et risque de maladie réduit ! En plus les rongeurs ont du mal à monter sur des piliers lisses.

PNA : Alors, en plus de tout cela, vous êtes aussi membre de la Commission départementale pour la faune sauvage captive de la Drôme. Quel est votre





Photos : Ilyann Gayraud Hassan





Angeline's Gites

Angéline & Jean-Christophe Courtial
26600 Mercurool
angelinesgites@gmail.com
06.28.16.05.87
Site et calendrier: www.gites.fr/46271

Un gîte dans la Drôme avec « un truc en plus »

Ou un truc en plumes ?

Pour votre prochaine balade dans la Drôme, arrêtez vous sur l'auto-route A7 : à 15 mn du péage, 20 minutes de Valence et 10 de Romans, un gîte pas comme les autres vous attend.

Une expérience 100 % Nature avec un parc de deux hectares :

« Angeline's Gites »

Deux logements impeccables, rénovés, et tout confort, entre forêt, noyers et abricotiers avec, en option, visite aux moutons, et à des trésors en volières... *Kraaa* au gîte « Ara », et *Arrkkkkk* au gîte « Cacatoès ».

Car si en tant qu'éleveur vous montrez patte blanche (ou plume aux pattes), vous pourrez voir dans des volières « maison » diverses espèces d'Aras et Cacatoès, sans compter Youyous, Caiques, Gris etc.

Bref, retenez bien cette très bonne adresse que l'équipe de ProNaturA a testée et approuvée.



Cliquez sur ce QR code pour faire un don à ProNaturA France. 66% du montant de celui-ci sont déductibles de vos impôts (60% pour les entreprises). Nous vous ferons parvenir un reçu fiscal



Cliquez sur ce QR code pour nous rejoindre et participer à la lutte pour la sauvegarde de l'élevage

Quadrimestriel édité par ProNaturA France - Association loi 1908 déclarée après du tribunal de Illkirch-Graffenstaden
Correspondance : Jean-Jacques Lorrin 11, allée des Pins 24130 La-Force - 06 72 39 69 61 - secretaire@pronatura-france.fr

Site internet : <http://www.pronatura-france.fr> - Siège social : Mairie de Breitenbach (68380)

Directeur de la publication : Sarah Ausseil - sarah.ausseil@wanadoo.fr

Responsable de la rédaction : Jean-Jacques Lorrin - secretaire@pronatura-france.fr

Parution : août 2025 - Imprimé par Pixartprinting via 1° Maggio, 830020 Quarto d'Altino VE - Italie

Dépôt légal à la parution - ISSN 2265-9803

Photo couverture :

Toute reproduction, même partielle, par quelque procédé que ce soit, est strictement interdite sans autorisation de ProNaturA France, sauf aux associations affiliées avec mention de l'origine et de l'auteur

Les articles publiés n'engagent que leurs auteurs



A la mode ...

Les pigeons voyageurs de couleur de standard néerlandais :

Une nouvelle race qui réconcilie colombophilie et colombiculture

Texte et photos : Jean-Emmanuel Eglin

On connaît l'éternel débat : certains sont contre la création de nouvelles races, d'autres sont pour.

Que l'on soit pour ou contre, cela ne va pas changer grand-chose.

Personne ne saurait entraver l'envie de créer.

Cela fait des siècles que les Humains créent de nouvelles races (et de nouvelles variétés, mais ceci est une autre histoire) et si nos ancêtres n'avaient pas créé des centaines de races à partir du seul pigeon biset (ou presque), nous ne pourrions pas admirer aujourd'hui cette fascinante et réjouissante palette de couleurs et de formes variées qui nous réjouissent la vue et l'âme.

Avec la Mondialisation, les échanges se sont amplifiés- qu'ils soient échanges d'informations ou échanges de sujets- et ce mouvement de création a trouvé un nouveau regain de vigueur.

La création récente du pigeon voyageur de couleur de standard néerlandais en est la parfaite illustration.

Ce qui est remarquable, c'est qu'il n'existe, à notre connaissance, aucune personne revendiquant la paternité de la création de cette race. Elle est le fruit de la volonté de plusieurs personnes qui ont eu la même idée et la même

envie au même moment.

Si cette nouvelle race a été reconnue aux Pays-Bas en premier, terre historique des pigeons voyageurs, au même titre que la Belgique et le Nord de la France, il semble que les mêmes actions de création aient été menées par différentes personnes dans différents pays européens aux mêmes périodes. On peut donc dire que cette nouvelle race est la première race de pigeons symbole d'une Europe des peuples unis communiant autour de la même passion pour les animaux, en l'occurrence, l'animal symbole de la paix, c'est à dire la colombe, ou plutôt le pigeon.

Quelles ont été les motivations des créateurs de cette nouvelle race ?

En premier lieu, des éleveurs de pi-

geons voyageurs ont vu apparaître dans leurs élevages des mutations de couleurs qu'ils ont eu envie de conserver, comme les milky, les anthracites, les réduits, les opales récessifs, les rubella, les faded, etc. Cependant, en raison de la pullulation des rapaces en tous genres, depuis qu'ils sont intégralement protégés dans la plupart des Pays d'Europe, sous la pression des écologistes de salons, anti-ruralité et anti-éleveurs, les éleveurs de pigeons voyageurs ont vu rapidement leurs efforts de conservation réduits à néant.

Ceux qui ont déjà vécu cela, savent quel est le choc psychologique de retrouver un de ses animaux, dont on s'occupe chaque jour, et auquel on est attaché, à moitié dévoré et de voir ses bébés mourir car le parent disparu ne pourra plus





En quatrième lieu, le pigeon voyageur de couleurs est une race motivante qui permet d'apprendre la génétique. Beau-

Pour pouvoir exposer pour la première fois en France, à la Nationale SNC de Mulhouse, des pigeons voyageurs de couleurs de standard néerlandais, j'ai traduit et fourni le standard néerlandais.

Comme les Pays-Bas et la France font partie de l'Entente Européenne d'Aviculture, et que le standard néerlandais fait partie du standard européen, il s'applique immédiatement en France sans qu'il soit besoin de recourir à une longue et fastidieuse procédure d'homologation.

Par rapport au standard du Voyageur Belge de courses, il existe quelques différences.

Par exemple, les morilles du bec sont souhaitées plus discrètes et moins proéminentes que celles du voyageur belge.

On me demande parfois si les Voyageurs de couleurs de standard néerlandais peuvent servir de voyageurs ou même participer à des courses.

La réponse est oui car les bons gènes hérités des ancêtres sont toujours là. Tout est affaire d'entraînement et de sélection. Il existe des éleveurs qui ont fait concourir leurs voyageurs de cou-

les nourrir. Ce triste état de fait a poussé un certain nombre d'éleveurs à ne plus faire voler leurs pigeons voyageurs de couleurs rares, pour ne plus risquer de les perdre. Ils sont donc devenus des pigeons de volières.

En deuxième lieu, un certain nombre d'éleveurs recherchait des nourriciers performants pour leurs bébés pigeons à bec-courts, tout en ayant le plaisir de sélectionner des jolies couleurs. Le pigeon voyageur de couleurs de standard néerlandais était tout indiqué pour cela.

En troisième lieu, la race a pris véritablement son envol et son essor avec la découverte de nouvelles splendides couleurs que l'on pouvait créer en combinant le gène frill stencil (par exemple présent chez les Libanais et les Cravatés blondinettes et satinettes) avec d'autres gènes au rang desquels le Toy stencil 2 (barré blanc/maillé blanc) et la patron écaillé T-PATTERN.

Je pense que les photos parlent d'elles-mêmes.

Et là, grâce aux réseaux sociaux, qui accélèrent la diffusion des images et créent des modes, l'engouement est devenu mondial. On a vu apparaître, sur ces réseaux sociaux, des groupes d'éleveurs passionnés de cette race et/ou de certaines couleurs sur tous les Continents et dans un nombre croissant de pays. Après l'Asie et l'Amérique, c'est l'Afrique qui s'y est mis, avec, il est vrai, d'excellents résultats.

beaucoup d'éleveurs ne connaissaient pas la génétique et dans le but d'améliorer leur élevage et leurs résultats, ils ont eu envie de l'apprendre. Comme il existe maintenant sur internet des forums et des sites permettant de l'apprendre, le mouvement s'est très vite amplifié. L'émulation engendrée par la création de nouvelles superbes couleurs a fait tomber les éleveurs de loisirs et de conservation dans un cercle vertueux : la soif d'apprendre et de créer.

Ils ont été rejoints par une autre catégorie d'éleveurs qui connaissaient déjà la génétique : les éleveurs d'oiseaux de cages et de volières (canaris, perruches, etc.) brusquement étouffés en 2021 par loi végétarienne Dombrevail anti-élevages d'animaux de compagnie. Ne pouvant plus placer leurs jeunes du fait de l'interdiction des petites annonces d'animaux de compagnie aux non-professionnels, les éleveurs d'oiseaux ont été contraints d'arrêter et se sont tournés vers l'animal domestique le plus proche de leurs oiseaux : le pigeon. Qui dit éleveurs d'oiseaux, dit en général très bons connaisseurs de la génétique et de ses règles, mais aussi très bons connaisseurs des meilleures manières de créer de nouvelles variétés.

Toutes ces raisons expliquent l'ascension et le succès phénoménal de cette nouvelle race de pigeons, au niveau mondial.





leurs de standard néerlandais et certains ont gagné des courses, notam-

ment avec des femelles faded. J'attire toutefois votre attention sur le fait que pour participer aux expositions de colombiculture, il faut que le pigeon soit bagué avec une bague colombicole et pour participer aux courses colombophiles, il est nécessaire que le pigeon soit bagué

avec une bague colombophile.

Quoi qu'il en soit et pour donner un avenir radieux à cette si jolie race, je pense que le moment est venu de créer un club français désireux de rassembler tous ceux qui ont envie d'élever et de sélectionner cette race. Toutes les personnes intéressées peuvent me contacter.

A bientôt n

NB : pour me contacter :
sylvie.eglin2@orange.fr

Traduction en français du standard du

Pigeon voyageur de couleur de standard néerlandais

Pays d'origine : Pays-Bas et d'autres pays européens.

Apparence générale : Type de pigeon voyageur courbé, de taille moyenne, de posture légèrement droite.

Caractéristiques raciales :

Tête : Le front avec le bec et les calottes nasales ont une ligne presque droite. En résumé, la ligne droite peut être légèrement concave mais jamais convexe, partie supérieure de la tête légèrement arrondie avec le point le plus haut et le plus large au-dessus des yeux, fluide, qui à son tour coule doucement dans le cou.

Yeux : iris jaune orangé à rouge orangé, et par exception pour le brun chocolat et toutes les couleurs de la base brune : ressemble à un œil à pores avec des points pauvres dans l'iris (œil à pores complets) qui semble délavé.

Pour les couleurs foncées et foncées avec du blanc et avec un champ de plumes blanches autour/à proximité : les yeux foncés sont autorisés.

Paupières relativement larges, qui évoluent avec l'âge. Leur couleur doit être en rapport avec la couleur des yeux.

Bec : moyennement long, bien fermé. Couleur en rapport avec la couleur du

pigeon.

Narines : de taille moyenne chez le mâle, plus gonflées que chez la femelle.

Cou : Courbé, moyen pulmonaire et lisse, gorge bien découpée.

Poitrine : Arrondie, s'étendant légèrement devant les arcs des ailes.

Dos : Large, bien fermé.

Ailes : Grandes et longues, longueur des ailes normale. Positionnement des ailes normal ou incliné. Jambes : De longueur moyenne,

Plumage : Riche, lisse et serré.

Couleurs :

- Blanc, noir, dun, rouge (récessif), jaune (récessif), brun, chocolat, bleu andalou, argenté (argenté du Lahore) ;
- Bleu sans barre ;
- Rouge cendré, jaune cendré, kaki, indigo, bleu poudré et bleu glacé barré ;
- Rouge cendré, jaune cendré, kaki, bleu poudré et bleu glacé écaillé ;
- Grison en bleu, argenté, rouge cendré et jaune cendré ;
- Noir et dun tigré ;
- Jaune à manteau tigré ;
- Noir à manteau blanc, Rouge à manteau blanc et jaune à manteau blanc ;
- Multicolore éclaboussé de noir (arlequin)

Toutes les couleurs reconnues sont ad-

mises

Couleur et dessin :

Pour les couleurs, voir le chapitre "spécification des couleurs" dans la section NBS, L'intensité de la ou des couleurs a moins d'importance.

- Choco : Tête, poitrine, ailes, épaules rouge bordeaux ; un peu de vert brille dans le cou ; dos, ventre, queue et quille rouge moins intense avec bande bleue ; bande de queue autorisée

Plumage : répartition des couleurs attrayante, certaines sous plumes colorées.

Queue également colorée

Fautes graves :

Trop petit, trop mince, trop compact, poitrine trop haute ou trop carrée, posture trop horizontale, front trop large ou cambré, tête et/ou tête arrière gonflée, tête trop anguleuse, trop courte ou trop fine, fanon, ailes trop courtes.

Description Aspect général : Type, position et posture - Couleur - Marquage - Forme de la tête - Plumage - Bec, couleur et rondeur des yeux.



Le Percheron

un géant au coeur tendre

Julien Pinguet

Percheron au Thaba Manzi Ranch, Magaliesburg, Afrique du Sud - Photo : Stormsignal - CC BY SA

Le percheron, reconnaissable à sa robe grise plus ou moins foncée, voire noire, et à sa musculature impressionnante, est bien plus qu'un simple cheval de trait.

Il incarne une histoire riche, une polyvalence remarquable et une présence imposante qui continue de séduire à travers le monde.

Originaire du Perche, une région naturelle située principalement dans les départements de l'Orne et de l'Eure-et-Loir, le percheron a traversé les siècles en s'adaptant aux besoins changeants de la société, tout en conservant les caractéristiques qui ont fait sa renommée.

Un héritage ancestral

Les origines exactes du Percheron restent quelque peu mystérieuses, mais son histoire est profondément ancrée dans le sol du Perche. Des croisements anciens avec des chevaux orientaux, notamment des étalons arabes ramenés des croisades au moyen-âge, sont souvent évoqués pour expliquer son élégance et son endurance, malgré sa stature imposante.

Cette théorie, bien que populaire, n'a jamais été formellement prouvée par des études génétiques, qui tendent à rapprocher le percheron de races ibériques et du lipizzan.

Au fil des siècles, le percheron s'est forgé une identité propre grâce à la sélection rigoureuse des éleveurs locaux. Au XVIII^e et XIX^e siècles, il est devenu un

cheval particulièrement prisé pour l'attelage rapide des diligences, ce qui lui valut le surnom de "diligencier". Sa force, son endurance et son trot énergique en faisaient un atout précieux pour le transport de personnes et de marchandises.

L'essor de la révolution industrielle et l'avènement du chemin de fer auraient pu sonner le glas du percheron. Cependant, il a su se réorienter vers les travaux agricoles et le transport de charges lourdes. Sa puissance et sa docilité en ont fait un partenaire indispensable dans les fermes et les villes, où il était utilisé pour tracter des charrettes de toutes sortes. Au XIX^e siècle, on recensait des milliers de percherons à Paris, travaillant notamment pour la Compagnie des omnibus Parisiens.

La création de la Société hippique percheronne de France en 1883 et l'ouverture du stud-book ont marqué une étape cruciale dans la reconnaissance et la préservation de la race.

Ces initiatives ont permis de standardiser les caractéristiques du Percheron et d'assurer la pureté de ses lignées.

Le XX^e siècle a vu le déclin de l'utilisation du cheval de trait avec la généralisation des tracteurs et des véhicules motorisés. La population de percherons a considérablement diminué, menaçant même la survie de la race. Cependant, la passion d'éleveurs dévoués et une prise de conscience de la valeur patrimoniale de ce cheval ont permis d'inverser cette tendance.



Percherons à Grey Roots - Owen Sound - Ontario - Photo : Robert Taylor - CC BY

Un nouveau prometteur

Aujourd'hui, le percheron connaît un regain d'intérêt, bien que son utilisation ait évolué. Il est l'une des neuf races de trait françaises les plus répandues et est exporté dans de nombreux pays à travers le monde, notamment aux États-Unis, au Canada et au Japon.

On distingue généralement deux types de Percherons :

- **Le Percheron de trait** : Plus grand et plus lourd, il est particulièrement adapté aux travaux agricoles, au débardage en forêt et à la traction de charges importantes.
- **Le Percheron "diligencier"** : plus léger et doté d'allures plus vives, il est privilégié pour l'attelage de loisir, de compétition et le tourisme équestre.

La polyvalence du Percheron est l'un de ses atouts majeurs.

Il est utilisé dans des domaines variés tels que :

- **L'agriculture** : Certains agriculteurs redécouvrent les avantages du travail avec le cheval, notamment dans le cadre d'une agriculture biologique ou pour des tâches spécifiques comme le maraîchage ou la viticulture. Le percheron, avec sa force tranquille, est un allié précieux pour le travail du sol et le transport de matériel.
- **Le débardage** : Dans les zones forestières sensibles ou difficiles d'accès pour les engins motorisés, le percheron excelle grâce à sa puissance et à sa maniabilité. Il permet une exploitation forestière plus respectueuse de l'environnement.
- **L'attelage** : Que ce soit pour le loisir,

le tourisme (promenades en calèche, défilés), ou la compétition (attelage sportif), le percheron séduit par son élégance, sa prestance et sa régularité d'allures.

- **Le tourisme et les activités urbaines** : De plus en plus de collectivités et d'entreprises font appel au percheron pour des activités de ramassage scolaire, d'entretien des espaces verts, de collecte des déchets ou encore de visites touristiques. Sa présence imposante et son caractère docile en font un ambassadeur original et apprécié.
- **L'équithérapie et le loisir monté** : Bien que moins courant, le percheron peut également être monté. Son tempérament calme et son dos large en font un cheval confortable pour certaines pratiques d'équithérapie ou pour des cavaliers recherchant un cheval



puissant et sûr.

- **La production de viande** : Dans certaines régions, l'élevage de percherons destinés à la boucherie contribue également au maintien de la race.

Force et douceur

Le percheron est un cheval de grande taille, mesurant généralement entre 1,50 et 1,80m au garrot. Son poids peut varier de 800 kg à plus d'une tonne. Il se distingue par :

- **Sa musculature puissante** : Son corps est massif et bien proportionné, avec des membres robustes et des articulations solides.
- **Sa robe** : La robe la plus fréquente



Photo : Dorian Wallander - CC BY SA

est le gris (dans toutes ses nuances, du gris clair au gris fer), mais le noir est également admis.

- **Sa tête expressive** : Elle est relativement fine pour un cheval de trait, avec un profil rectiligne ou légèrement concave, de grands yeux doux et des oreilles bien dressées.
- **Ses crins abondants** : Sa crinière et sa queue sont généralement fournies et peuvent être noires ou grises.
- **Ses fanons discrets** : Contrairement à certaines autres races de trait, les fanons (longs poils au bas des membres) du Percheron sont peu abondants, voire absents.

Au-delà de ses caractéristiques physiques impressionnantes, le percheron est réputé pour son tempérament docile, courageux et travailleur. Il est généralement calme, patient et facile à manipuler, ce qui en fait un partenaire agréable pour diverses utilisations.

Son intelligence et sa volonté d'apprendre contribuent également à sa polyvalence.

Un Avenir assuré ?

Le cheval percheron, fort de son his-

toire et de ses qualités intrinsèques, semble avoir trouvé une nouvelle place dans un monde en constante évolution.

Si les besoins traditionnels de la traction ont diminué, de nouvelles opportunités se présentent dans des domaines variés, allant de l'agriculture durable au tourisme en passant par des initiatives urbaines originales.

La passion des éleveurs, le soutien des associations de race et la reconnaissance de la valeur patrimoniale et utilitaire du percheron sont autant de facteurs qui contribuent à assurer son avenir.

Ce géant au cœur tendre continue de fouler le sol du Perche et d'inspirer l'admiration à travers le monde, témoignant de la capacité d'une race à s'adapter et à traverser les époques avec force et dignité.

Avec environ 20 000 individus recensés dans le monde au début du XXI^e siècle, le percheron n'est plus en danger critique d'extinction, mais la vigilance et le soutien restent essentiels pour garantir sa pérennité et continuer à faire vivre cette fierté du patrimoine français n



Nouvelle cible de Projet Animaux Zoopolis (PAZ) : Les démonstrations de vol de rapaces

ProNaturA réagit

Quand la préservation d'un patrimoine immatériel, reconnu par l'UNESCO, est menacée par des campagnes idéologiques basées sur des contre-vérités, ProNaturA France se doit d'agir et d'alerter sur une campagne radicale menée par l'association PAZ visant à interdire les démonstrations de vol de rapaces.

Ces manifestations, véritables trésors traditionnels et éducatifs, permettent d'observer des espèces rares et favorisent leur préservation, tout en boostant l'économie locale.

À travers ces démonstrations uniques, c'est un lien précieux entre l'Homme, la nature et l'histoire qui se tisse.

Reconnu comme patrimoine immatériel de l'Humanité, l'art de la fauconnerie est la preuve même que culture et respect de la faune peuvent coexister.

Pourtant, l'association PAZ interpelle, harcèle les municipalités à l'aide d'arguments souvent fondés sur des contre-vérités et/ou une déformation de la réalité, n'hésitant pas à diffuser des informations inexacts, de nature diffamatoire, assimilant ces démonstrations « à de l'exploitation animale », jusqu'à obtenir satisfaction.

Leurs arguments, purement idéologiques n'ont aucun fondement scientifique ou éthique, et ne tiennent pas compte de l'essence de cette pratique séculaire.

ProNaturA a donc fait parvenir un courrier à l'association PAZ (ci-dessous), ainsi qu'aux ministre de la culture, au ministre de l'intérieur et au Président des Maires et Présidents d'Intercommunalités de France.

Un dossier, avec des éléments de réponse, a également été envoyé à une cinquantaine de communes organisant des manifestations médiévales dont de très nombreuses ont prévu d'accueillir des démonstrations de vol de rapace.

Courrier adressé à l'association PAZ

Madame la Présidente,

C'est avec une consternation mêlée d'indignation que nous avons pris connaissance de la campagne de désinformation orchestrée par votre association au sujet des démonstrations de vol de rapaces, notamment ceux prévus lors de la Journée Médiévale au Château de Vincennes organisées par le Centre des Monuments Nationaux.

Une fois encore, PAZ sacrifie la rigueur au sensationnalisme, et la nuance à l'idéologie. Vous clamez que ces oiseaux sont des animaux sauvages « emprisonnés à vie », alors même que

les spécimens concernés sont nés, depuis plusieurs dizaines de générations, en milieu protégé. Ce ne sont plus des animaux sauvages — ce sont des animaux d'élevage, incapables de survivre par eux-mêmes en milieu naturel.

L'obsession à vouloir relâcher des individus qui n'ont jamais appris à chasser autrement qu'en coopération avec l'homme, qui n'ont jamais affronté un hiver sans ration stable ni connu la disette des forêts, n'est pas seulement absurde : elle est cruelle.

Vous affirmez ensuite que leur dressage serait, « par défini-

tion, violent et cruel ». C'est une affirmation infondée, caricaturale, et surtout contraire à l'éthique des professionnels du milieu. L'apprentissage des rapaces en fauconnerie repose précisément sur le respect de leurs comportements naturels : le vol, la chasse, la coopération. Aucune contrainte ne permettrait d'obtenir la majesté d'un aigle en plein vol, ni la précision d'un faucon qui plonge du ciel : seule la confiance permet cela.

Ce que vous réclamez, sous couvert de vertu, aura une conséquence directe, froide et bien réelle : la disparition de ces animaux. En privant les structures spécialisées des ressources générées par les spectacles, vous les condamnez à ne plus pouvoir nourrir ni maintenir leurs pensionnaires. La fin du spectacle entraînera, de fait, l'euthanasie de nombreux oiseaux - et PAZ pourra alors fièrement inscrire à son tableau de chasse la suppression de centaines de vies, qu'elle prétendait pourtant vouloir sauver.

Votre combat, tel que mené ici, n'est ni éthique, ni écologique, ni animaliste. Il est aveugle, doctrinaire, et profondément déconnecté du réel.

Selon le rapport « Planète vivante 2024 » du WWF, nous aurons perdu 69% des espèces mondiales d'ici 4 ans.

Toutes les études alertent sur cette perte de la biodiversité :

- OFB : <https://is.gd/t7p8fD> ;
- IPBES <https://is.gd/GXzZYY> ;
- ONU <https://is.gd/Dsilqf>.

Il est grand temps de rappeler qu'agir pour le bien-être animal exige de la connaissance, de la mesure, et un minimum de responsabilité morale.

Veillez recevoir, Madame, l'expression d'une opposition ferme et sans concession .



Nous avons appris que PAZ se plaignait aujourd'hui du fait que certains maires sont « intimidés » voire « menacés » par les préfets s'ils refusent les animations pédagogiques proposées par les fauconniers. Un grand merci au Ministère de l'Intérieur pour son soutien à notre courrier, et surtout pour avoir transmis une instruction claire aux préfets.

Lettre ouverte de la Fédération Française d'Aquariophilie :

FédéA qui a rédigé une lettre ouverte adressée aux parlementaires mentionnés ci-dessous.

Cette lettre exprime les positions et préoccupations de la fédération sur des sujets touchant à l'aquariophilie, et plus généralement l'élevage, au niveau européen.

Elle a été mise à disposition de ProNaturA pour un relais de diffusion vers ses propres contacts.

Madame la Présidente de la Commission Européenne ;

Madame la Présidente du Parlement Européen ;

Mesdames et Messieurs les Eurodéputés ;

Madame l'Eurodéputée Coordinatrice de l'Intergroupe parlementaire sur le bien-être et la conservation des animaux au Parlement européen.

Le Parlement européen a adopté le 19 juin dernier un amendement relatif au principe d'une liste dite positive pour encadrer la possession d'animaux (autres que chiens et chats) du fait de l'absence d'un cadre commun européen en la matière.

Il appartient donc maintenant à la Commission de prendre les dispositions qui, à terme, devront aboutir à l'établissement de cette liste positive et à sa mise en œuvre.

Avant toute chose permettez-nous d'appeler respectueusement votre attention sur le fait que le but même d'une telle liste, qui consiste à autoriser uniquement les espèces expressément listées a de quoi laisser perplexe...

En effet, dans la mesure où ce dispositif s'inscrit dans une logique d'interdictions, sans apporter la moindre plus-value tangible en regard à l'imposant arsenal juridique européen, il y a de quoi s'interroger.

L'armada européenne de directives et règlements en matière de détention d'animaux comprend déjà une pléthore d'outils couvrant les enjeux sanitaires, environnementaux et de bien-être animal : réglementation sur les espèces exotiques et invasives, dispositifs CITES, espèces menacées, règles de transport, d'identification, de traçabilité, normes sanitaires, règles relatives au commerce intra UE des animaux de compagnie etc.

À ce titre, l'intérêt d'introduire une « liste positive centralisée », nous a semblé surajouter une nouvelle strate à l'inflation normative actuelle en matière de détention d'animaux dits de compagnie sans plus-value évidente.

Dans ce contexte, peut-on réellement considérer que l'adoption du principe de liste positive, bien qu'ayant reçu l'aval du Parlement européen le 19 juin 2025, répond aux exigences du principe de subsidiarité tel qu'énoncé à l'ar-

ticle 5, paragraphe 3, du Traité sur l'Union européenne ?

Ce principe fondamental prévoit que l'Union n'intervienne que si, et dans la mesure où, les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être atteints de manière suffisante par les États membres, mais peuvent l'être mieux au niveau de l'Union.

En l'espèce, la mise en place d'une liste positive centralisée ne démontre ni l'incapacité des États à réguler efficacement la détention d'animaux de compagnie, ni la valeur ajoutée d'une telle mesure à l'échelle européenne. Elle semble donc contrevenir à ce principe fondamental, en imposant une norme uniforme là où des dispositifs nationaux ciblés, proportionnés et adaptés existent déjà dans la mesure où les États membres ont l'obligation de transposer l'ensemble des règles, règlements et directives européennes en matière de détention d'animaux de compagnie déjà fort nombreuses comme nous l'avons évoqué ci-dessus.

Un autre point nous interpelle : en l'occurrence, le débat démocratique en matière de relations entre l'homme et l'animal est complètement déséquilibré et univoque dans la mesure où le débat a été monopolisé par l'association « *Eurogroup for Animals* » dont le poids institutionnel est disproportionné dans la mesure où, notamment, il assure le secrétariat de *l'Intergroupe Parlementaire sur le bien-être animal* ce qui déséquilibre totalement le débat européen.

Cette position dominante ne reflète pas la diversité des sensibilités et des pratiques existant au sein des États membres. Les passionnés, éleveurs responsables ou scientifiques indépendants ne sont quasiment pas représentés dans les processus de consultation au demeurant complètement univoque pour le sujet en question.

En prétendant défendre les animaux, certaines mesures développées par « *Eurogroup for Animals* » produisent paradoxalement des effets inverses : abandon ou même euthanasie d'animaux exotiques faute de solutions légales, fermeture de structures compétentes, marginalisation des détenteurs responsables, et surtout absence de solutions de transition réalistes.

Cette logique de « surenchère normative », déconnectée du terrain, fragilise les équilibres existants et compromet

les avancées concrètes en matière de protection animale et de préservation de la biodiversité ce qui contribue à un déséquilibre démocratique préoccupant.

L'influence trop marquée d'*Eurogroup for Animals* et le déséquilibre démocratique qui en découle sont d'autant plus préoccupants que le recours massif à des financements privés étrangers, notamment américains, soulève des interrogations quant à l'indépendance stratégique de cette association et à la légitimité d'un tel niveau d'influence sur les politiques européennes.

Cette dépendance financière vis-à-vis de fondations anglo-saxonnes aux objectifs idéologiques affichés expose l'Union à une forme d'ingérence normative privée, contournant les équilibres démocratiques propres aux États membres.

L'implication d'*Eurogroup for Animals* dans l'élaboration des politiques européennes relatives à la condition animale apparaît non seulement excessive, mais aussi structurellement déséquilibrée. Dotée d'un budget annuel dépassant les 6,3 millions d'euros en 2023 - dont 3,6 millions d'euros de subventions, majoritairement issues de fondations privées étrangères telles qu'*Open Philanthropy* ou *Effective Ventures Foundation* - cette organisation dispose de moyens de plaidoyer sans commune mesure avec ceux des associations démocratiques, indépendantes et enracinées dans les réalités nationales.

Face à une telle asymétrie de ressources, il devient pratiquement impossible pour des acteurs pluralistes et représentatifs de faire entendre une voix alternative dans le débat européen. Ce déséquilibre financier alimente une dynamique où les orientations idéologiques d'un acteur surreprésenté peuvent se traduire en normes contraignantes, sans évaluation rigoureuse des conséquences ni véritable confrontation démocratique. Une telle situation fragilise la légitimité du processus législatif européen et interroge sur la capacité de l'Union à garantir un débat équilibré, fondé sur la diversité des expertises et des sensibilités.

À terme, ce déséquilibre structurel pourrait nourrir une forme d'arbitraire réglementaire, où des décisions majeures seraient prises sous l'influence d'un lobbying intensif, **sans assise démocratique ni validation scientifique pluraliste**. Le risque n'est pas tant celui d'un totalitarisme au sens politique classique, que celui d'un **autoritarisme technocratique**, où une vision unique, portée par une organisation largement financée par des fonds privés étrangers - à l'instar des **7,5 millions de dollars versés en 2022 à Eurogroup for Animals par la fondation américaine Open Philanthropy** - s'imposerait à l'ensemble des citoyens européens.

Loin d'être le reflet d'un consensus populaire, cette influence découle avant tout d'une capacité à occuper l'espace institutionnel et médiatique, au détriment d'un débat réellement représentatif des sociétés civiles nationales.

Cette asymétrie soulève donc de nombreuses inquiétudes

étant donné que les choix réglementaires, comme l'établissement de la liste positive, risquent de refléter une vision idéologique du rapport à l'animal, loin des réalités, au détriment d'une approche scientifique éthologique et pragmatique indépendante.

Au vu de ce qui précède, nous vous serions particulièrement reconnaissants de nous rassurer sur les conditions d'élaboration et de mise en place de cette liste positive, que nous déplorons.

Paradoxalement, loin de renforcer la protection animale, elle pourrait compromettre la survie de certaines espèces déjà éteintes dans leur milieu naturel, mais encore maintenues avec soin par des éleveurs amateurs passionnés, souvent en dehors des circuits institutionnels de conservation.

En interdisant la détention d'espèces non répertoriées y compris celles disparues à l'état sauvage, mais toujours présentes dans des élevages privés, on risque de précipiter leur extinction définitive, faute de reconnaissance officielle. Ces espèces, parfois jugées trop discrètes ou peu emblématiques pour mobiliser les grands programmes de conservation, pourraient pourtant jouer un rôle crucial dans des projets de réintroduction ou de restauration écologique. Cette perspective impose de reconnaître et d'encadrer un statut spécifique d'« éleveur de conservation », permettant à certains passionnés de poursuivre leur mission de sauvegarde dans un cadre sécurisé, mais dérogeant à la logique restrictive de la liste positive. Il importe toutefois que ce statut ne soit pas assorti de contraintes réglementaires ou administratives trop lourdes, susceptibles de décourager les bonnes volontés et de compromettre, par une technocratisation excessive, l'un des rares relais non institutionnels de la conservation ex situ.

Il convient enfin de noter que dans l'ensemble des États membres, des millions de citoyens entretiennent une relation affective, éducative ou scientifique avec les animaux. Ces passionnés forment un maillage discret mais dense, participant activement à la sensibilisation à la biodiversité et à la connaissance du vivant et à l'amélioration du bien-être animal.

Nous vous remercions, Madame la Présidente de la Commission Européenne, Madame la Présidente du Parlement Européen, Mesdames et Messieurs les Eurodéputés, Madame l'Eurodéputée, Coordinatrice de l'Intergroupe parlementaire sur le bien-être et la conservation des animaux au Parlement Européen, de l'attention portée à ces observations et restons confiants dans la capacité des instances de l'Union Européenne à faire dialoguer protection du vivant, responsabilité citoyenne et bon sens réglementaire.

Pour la Fédération Française d'Aquariophilie
Philippe Ancelot
Président



Le ministère de la transition écologique a lancé une consultation publique en vue de modifier l'arrêté du 8 octobre 2018 fixant les règles générales de détention d'animaux d'espèces non domestiques pour répondre à la loi n° 2021-1539 (dite loi Dombrevail).

Commentaires conjoints ProNaturA/FédéAqua

Jean-Michel Corbeaux

Avis défavorable

Du fait d'une classification inadaptée, ce projet pourrait être regardé comme non conforme, sous certains aspects, aux engagements internationaux de la France ainsi qu'à la Charte de l'environnement.

En ce qui concerne l'inflation normative

La protection animale subit une évolution marquée par une radicalisation des discours et des pratiques. Cette radicalisation oppose systématiquement l'animal à l'homme, ciblant l'élevage de manière uniforme sans différencier les pratiques intensives des méthodes responsables

Cette dérive entraîne, une méfiance généralisée envers la détention animale source d'une inflation réglementaire comme l'illustre le présent projet. Cette dérive est parfois accompagnée d'un surenchérissement local des contraintes administratives asphyxiantes. Cette approche et ces pratiques sont en contradiction avec la Charte de l'environnement de 2004, qui prône une conciliation entre pré-

servation de l'environnement, développement économique et progrès social.

Si la protection des animaux est un objectif légitime et constitutionnellement reconnu (via la Charte de l'environnement), elle ne saurait justifier des pratiques déshumanisantes, disproportionnées ou aveugles aux réalités de terrain

L'affaire tragique de Jérôme Laronze, éleveur abattu par les forces de l'ordre en 2017 après une longue traque consécutive à des contrôles vétérinaires conflictuels, met crûment en lumière les limites du système actuel de contrôles tatillons se réclamant d'une protection animale. Si la protection des animaux est un objectif légitime et constitution-

Il est donc patent que d'innombrables espèces qui ont fait l'objet d'une sélection génétique continue par l'homme, ne figurant pas la liste de l'arrêté ministériel du 11 août 2006, sont qualifiées à tort d'animaux non domestiques.

nellement reconnu (via la Charte de l'environnement), elle ne saurait justifier des pratiques déshumanisantes, disproportionnées ou aveugles aux réalités de terrain.

En ce qui concerne une classification inadaptée

Il convient de souligner qu'au niveau international il est communément admis que l'on considère comme espèces domestiques celles qui ont fait l'objet d'une sélection génétique continue par l'homme.

Or le droit français, est en contradiction avec le droit international, En effet, par exclusion, toute espèce ne figurant pas sur la liste de l'arrêté ministériel du 11 août 2006. est qualifiée de « non domestique ».

Il est donc patent que d'innombrables espèces qui ont fait l'objet d'une sélection génétique continue par l'homme, ne figurant pas la liste de l'arrêté ministériel du 11 août 2006, sont qualifiées à tort d'animaux non domestiques.

Cette contradiction est de nature à fragiliser ce futur arrêté vis-à-vis des ac-

cords internationaux de la France en matière de protection et de restauration des biodiversités. En droit interne cette problématique de qualification des espèces risque également de générer un certain nombre de difficultés de répartition de compétence entre les différents ministères concernés.

Au titre d'observations diverses

On remarquera au titre de l'annexe 2 en ce qui concerne les spécimens « hybrides » qu'en cas de litige sur le caractère domestique ou non d'un animal, la charge de la preuve que l'espèce, la race ou la variété est domestique revient au propriétaire. Ceci est, sauf à

pouvoir en démontrer le contraire, incompatible avec les principes généraux du droit. Au demeurant, les litiges en cause ne pourront naître qu'au titre de contrôle des services de police administrative. Or il est patent qu'il appartient aux autorités investies de ce pouvoir de police de supporter la charge de la preuve n

Commentaires FédéAqua

Philippe Ancelot (Président)

Avis défavorable

La nécessité de réaliser une mise à jour de l'arrêté du 8 octobre 2018 n'est dictée que par la loi du 30 novembre 2021 sur la maltraitance animale.

Cette loi qui a été initiée par les associations dites de « protection des animaux » n'a fait l'objet d'aucune étude d'impact. Les différents professionnels, les associations qui sont au contact des animaux de façon journalière n'ont pas été consultés. Il en ressort que les premières applications de cette loi sont des fiascos.

Pour exemple, la disparition de plu-

La loi du 30 novembre 2021 n'a fait l'objet d'aucune étude d'impact et a totalement ignoré ceux qui sont journalièrement au contact des animaux.

sieurs espèces rares qui étaient maintenues par une poignée d'éleveurs amateurs et qui ont été contraints d'abandonner leur élevage. Que dire du Delphinarium d'Antibes, les orques qui se trouvaient dans des conditions satisfaisantes pour des animaux d'élevage se retrouvent maintenant sans domicile fixe. Qui va payer leur entretien puisque

qu'aucune structure étrangère n'en veut. Leur bassin était l'un des plus grand au monde et, même si une structure les accueillait, ils se retrouveraient dans des conditions moins bonnes que celle de maintenant.

Il est aussi bon de rappeler que les associations animalistes que l'on appelle à tort « Associations de protection des animaux » ont à leur palmarès le fiasco de Pont Scorff. Il semble utile de rappeler que cette structure a tué des centaines d'animaux quand elles en avaient la charge.

Avant donc de poursuivre cette quête destructrice qu'appelle cette loi. Il est opportun de se poser la question de la réalisation d'une étude d'impact mûrement réfléchie et en concertation avec les personnes compétentes.

La mise à jour de l'arrêté du 18 octobre 2018 me semble plus que prématurée au regard des premiers retours des actions lancées depuis la publication de la loi n



Photo : Namdit - Licence CC-BY-SA

Marineland d'Antibes : le baiser d'adieu de l'orque à son éducatrice ?

Merci les antisécistes !



Décret d'accompagnement des établissements itinérants présentant des animaux non domestiques

Le décret 2025-396 du 30 avril 2025 met en œuvre un plan d'accompagnement financier en 5 mesures pour aider les établissements itinérants présentant au public des animaux d'espèces non domestiques, ainsi que leur personnel, à se reconvertir dans le cadre de la loi du 30 novembre 2021 contre la maltraitance animale.

Résumé

Mesures financières :

1/ Aide à la transition économique des établissements :

100 000 € par établissement.

Conditions : inscription avant novembre 2019 et arrêt des spectacles d'ici décembre 2028.

2/ Aide à la reconversion des capacitaires :

Selon le cas : 100 000 ou 150 000 € par capacitaire.

Conditions : ancien titulaire d'un certificat de capacité, activité arrêtée, reconversion effective.

3/ Aide pour les animaux déjà placés dans des structures fixes :

Selon des animaux : de 1 000 à 50 000 € avec un maximum de 200 000 €.

Conditions : cession gratuite, placement dans un refuge ou zoo fixe européen.

4/ Aide mensuelle pour l'entretien d'animaux en attente de placement (jusqu'en 2029).

Barème : 60 ou 600 €/mois/animal selon l'espèce.

5/ Aide à la stérilisation chirurgicale des fauves :

2 000 €/animal.

Conditions : stérilisation entre 2021 et mi-2026.

Organisation et gestion

* Guichet unique (Agence de services et de paiement) : Gère les mesures 1 à 4 (instruction, versement, contrôles).

* Services déconcentrés : Supervisent les conventions, vérifications, et mesures 5.

* Procédure : Dossier complet, vérification des conditions, contrôle, puis versement des aides.

* Plafonds et contrôles :

- Aide maximale par mesure plafonnée ;
- Aides soumises au régime « de minimis » européen (plafond cumulé) n



Précision :

L'article 6 précise clairement que les voleries ne sont pas considérées comme des établissements itinérants et n'entrent donc pas dans le cadre de ce décret, contrairement à ce qu'affirme avec insistance l'association PAZ dans sa campagne de dénigrement des démonstrations de vol de rapaces.

Le décret peut être consulté à cette adresse :

<https://is.gd/GJxIKo>



**Assemblée nationale
Sénat**

Parlementaires

Questions / réponses

Question écrite n° 02736 posée par M. Arnaud BAZIN (du Val-d'Oise - Les Républicains)

publiée dans le JO Sénat du 16/01/2025 - page 96

M. Arnaud Bazin attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sur la composition de la commission nationale consultative pour la faune sauvage captive (CNCFSC) en formation d'études pour la faune sauvage captive, conformément à l'arrêté du 27 mars 2023. Il est surpris de constater que la très grande majorité des membres de cette commission ont un intérêt économique à la captivité. Il ne remet nullement en cause la probité de ces personnes mais il lui semble difficile de formuler des avis objectifs dans un contexte de conflits d'intérêts. Ceci est d'autant plus vrai pour les personnalités qualifiées en matière de recherche scientifique, l'indépendance de la science étant un élément essentiel de son essence et de sa fiabilité. Par ailleurs, cette commission ne comprend

aucun représentant des particuliers détenteurs d'animaux non domestiques (pas de vétérinaire praticien entre autres). Or les propriétaires d'animaux non domestiques sont à plus de 95 % des particuliers et détiennent plus de 60 % des animaux (base de données identification de la faune sauvage protégée (I-fap), février 2024). En outre cette commission est amenée à statuer sur la liste des animaux non domestiques pouvant être détenus comme animaux de compagnie conformément à l'article L. 413-1-A du code de l'environnement. Il ne remet nullement en question la légalité de l'article 4 de cet arrêté, comme l'a d'ailleurs confirmé le Conseil d'État dans sa décision n° 488380 du 31 décembre 2024. Il est effectivement conforme aux votes des législateurs qui n'instituaient pas de règle relative à l'équilibre ou à la pro-

portion des différentes composantes de cette commission dans l'article L. 413-9 du code de l'environnement, confiants à l'égard du pouvoir d'appréciation qu'ils laissaient ainsi au pouvoir réglementaire. Cependant, la composition de la commission étant, d'une part, déséquilibrée au profit des représentants des intérêts des établissements détenant des animaux non domestiques et, d'autre part, non représentative de la réalité en ce qu'elle ne comporte aucun représentant des détenteurs particuliers pourtant largement majoritaires, il souhaiterait comprendre les critères ayant guidé le choix de ses membres. Au-delà, il aimerait savoir quelle crédibilité accorder aux décisions prises par une commission partielle et non représentative de la thématique qu'elle est amenée à traiter.

Réponse de Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche (publiée dans le JO Sénat du 15/05/2025 - page 2459)

L'arrêté du 9 mars 2023 fixant le fonctionnement de la Commission nationale consultative pour la faune sauvage captive (CNCFSC) a été publié en application de l'article L. 413-9 du code de l'environnement. Ce dernier confie en effet au pouvoir réglementaire la mission d'établir, par arrêté ministériel, la composition de la CNCFSC, en déterminant le nombre de membres et leur répartition, à condition que les sept catégories suivantes soient représentées et que la CNCFSC soit composée : « 1° De personnalités qualifiées en matière de recherche scientifique relative à l'éthologie, à la reproduction, à la conservation, aux caractéristiques biologiques et aux besoins des animaux non domestiques ; 2° D'un vétérinaire spécialiste de la

faune sauvage ; 3° De représentants du ministre chargé de la protection de la nature, d'un représentant du ministre chargé de l'éducation, d'un représentant du ministre chargé de l'agriculture et d'un représentant du ministre chargé de la recherche ; 4° De représentants d'organismes internationaux actifs en matière de conservation des espèces ; 5° De représentants des associations de protection des animaux ; 6° De représentants des associations d'élus locaux ; 7° Et, sur désignation du président de la commission nationale consultative pour la faune sauvage captive, en fonction de l'ordre du jour, des représentants des établissements soumis au présent chapitre ». Le choix de ces catégories par le législateur reflète une volonté de plura-

lisme et d'équilibre, afin de prendre en compte la diversité des perspectives et des acteurs concernés par la faune sauvage captive. La CNCFSC comprend de nombreux professionnels de la captivité afin de garantir des compétences couvrant l'ensemble du règne animal. Parmi les membres du collège des "représentants des établissements soumis au chapitre relatif à la détention en captivité d'animaux d'espèces non domestiques", des éleveurs dit "d'agrément" (ie éleveurs amateurs) sont nommés, permettant ainsi de porter la voix des propriétaires particuliers. Cette démarche vise à garantir un équilibre entre les différents intérêts et une représentativité de l'ensemble des parties prenantes.

Fédération Française d'Aquariophilie

Reconnue d'utilité publique

Agréée "Protection de l'environnement" & "Jeunesse et éducation populaire"

aquarium
BIARRITZ



FédéAqua
Pour la biodiversité aquatique

citédel'océan
BIARRITZ

10, 11, 12 octobre 2025

Biarritz

Vendredi

14h30 : Réunion du C.A. et des D.R.

Samedi

9h30 : Rémi Dardare

Visite de l'aquarium et de son
nouvel "espace méduse"
(partie technique comprise)

14h45 : Conférences

Cité de l'Océan

Dimanche

10h : Assemblée générale FédéAqua

15h : Visite de l'agropôle INRAE et de la
pisciculture de St-Pée-sur-Nivelle

Conférences

14h45 : Marc Maurin

Eaux noires en danger

16h : Sébastien Stradal

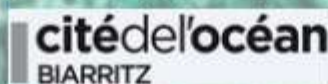
La science des coraux :
de la biologie aux
solutions de conservation

17h15 : Lilian Haristoy

La biodiversité du
Gouf de Cap-Breton

22^e congrès FédéAqua

Nos mécènes



Programme complet et inscription :

www.fedeaqua.org

ffa@fedeaqua.org

www.facebook.com/FFAqua

06 72 39 69 61



